

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 87

présenté par

M. François et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 20 de Mme Corneloup

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.